

Indemnité de licenciement

Par **yeyepich**, le **09/07/2020** à **05:51**

Bonjour. Je suis associé depuis 6 ans au sein d'une SCM avec un autre associé . Nous avons une secrétaire. La scm va être dissoute. Je parts travailler avec la secrétaire dans un autre cabinet médical. Quelles sont les indemnités de licenciement à payer? Mon associé cherche a me faire payer seul les dettes de la scm (résiliation des contrats téléphoniques...), et veut s'assurer que je reprenne bien la secrétaire pour ne rien payer.En gros je suis le pigeon. La secrétaire travaille en plus pour moi depuis 6 ans et pour mon associé depuis 20 ans... Est ce que je peux la licencier pour que mon associé soit dans l'obligation de payer des indemnités ? merci beaucoup de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/07/2020** à **07:53**

Bonjour,

C'est l'employeur qui peut procéder au licenciement donc cela détermine qui doit payer...